



Délégation départementale du Val d'Oise

Monsieur le Président Directeur général  
Société ORPEA  
12 RUE JEAN JAURES  
92800 PUTEAUX

Conseil départemental du Val d'Oise

23D0070

Cergy, le

19 JUIN 2023

Lettre recommandée avec AR

N° 2C 174 631 53389

Monsieur le Président Directeur général,

Suite à l'inspection du 11 février 2022 effectuée au sein de la résidence « Val de France » située 5, rue Robert DESNOS 95330 DOMONT (N° FINESS : 950806984), nous vous avons notifié par courrier du 22 juillet 2022, deux recommandations.

Vous nous avez transmis les 19 septembre et 8 novembre 2022 des éléments de réponse afin que nous puissions acter de l'effectivité, ou non, de la mise en œuvre des mesures correctives attendues au regard des deux recommandations.

Ces éléments nous conduisent à lever l'ensemble des recommandations. Vous en trouverez le détail en annexe du présent courrier.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Copie :

Directrice exploitation  
EHPAD « Val de France »  
5 rue Robert Desnos  
95 300 DOMONT

2, avenue de la Palette  
95011 Cergy-Pontoise Cedex

**Annexe :** Tableau de suivi des décisions prises dans le cadre de l'inspection réalisée au sein de la résidence Val de France le 11 février 2022

Recommendations émises	Référence	Constats effectués lors de l'analyse des pièces transmises	Niveau de mise en œuvre (atteint / non atteint / partiellement atteint)
1 Mettre à jour régulièrement le tableau de bord destiné à centraliser les réclamations.		Le tableau de bord des réclamations a été fourni par l'inspecté. La dernière mise à jour date de novembre 2022.	Atteint
2 Permettre aux résidents de l'UVP d'aller et venir dans leur chambre sans être obligé d'interpeller le personnel et d'attendre que celui-ci soit disponible.		L'inspecté a présenté un document attestant de l'intervention d'une société pour la réparation des serrures des portes des chambres et de la formation de quelques personnels (dont l'agent technique) sur le logiciel de gestion du système ainsi que pour le remplacement des serrures. La feuille d'émargement est transmise.	Atteint